



REFORME DE LA FILIERE CAFE-CACAO DE CÔTE D'IVOIRE



28 mars 2012

Guayaquil - Equateur

Plan de présentation



- Objectifs de la réforme
- Orientations stratégiques adoptées
 - Production et Economie cacaoyère et caféière durable
 - Commercialisation intérieure
 - Commercialisation extérieure
 - Promotion de la transformation et valorisation
 - Fiscalité-Parafiscalité-Financement
 - Représentativité et professionnalisation des producteurs
 - Cadre institutionnel de gestion de la filière
- Etat d'avancement de la mise en œuvre





Objectifs de la réforme

La présente réforme, inspirée par le discours-programme du Président de la République, vise :

- le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources ;
- le développement d'une économie cacaoyère et caféière durable à travers la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité ;
- la sécurisation du revenu des producteurs par la mise en place d'un prix minimum garanti ainsi que l'amélioration de la commercialisation intérieure et extérieure ;
- la mise en place d'une interprofession forte et assise sur des organisations de producteurs crédibles.





LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ADOPTÉES



Production et Economie cacaoyère et caféière durable



- Maintien de la position de leader au niveau de la production mondiale de cacao par des actions d'amélioration de la productivité et de la qualité;
- Appui pour le renforcement de la recherche et la vulgarisation agricole;
- Mise en place d'une plateforme de Partenariat Public-Privé (PPP) en vue de créer un cadre de concertation avec le secteur privé sur les questions liées à la durabilité de la filière café-cacao ;
- Renforcement et amélioration de la mise en œuvre des infrastructures socio-économiques.



Commercialisation intérieure



- Un prix minimum représentant 60% du prix CAF, est garanti aux producteurs de café et de cacao;
- Un contrôle inopiné du respect du prix garanti bord champ se fera dans les magasins des opérateurs et auprès des producteurs par le Conseil du Café-Cacao;
- Un contrôle inopiné de la qualité sera réalisé dans les magasins des opérateurs dans les zones de production;
- Un Contrôle systématique de la qualité et du poids à l'entrée des usines de conditionnement ;
- Un différentiel unique des coûts intermédiaires, prenant en compte les coûts de transport.



Commercialisation extérieure



- Mise en place d'un système de ventes anticipées à la moyenne (PVAM) qui permet de tirer avantage des hausses éventuelles du marché;
- Le Conseil du Café-Cacao concède des droits d'exportation aux opérateurs aussi bien nationaux qu'internationaux;
- Le Conseil du Café-Cacao organise les ventes à travers une messagerie électronique;
- La règle de gestion prévoit un prix plafond au-delà duquel toute offre est rejetée pour éviter la surenchère;
- Vente par anticipation d'une partie de la récolte; le reste sera vendus au cours de la campagne (ventes spots);
- Les usines de transformation soumissionnent normalement à la messagerie comme les autres opérateurs;
- Les modalités pratiques de mise en œuvre du PVAM ont faits et continuent de faire l'objet de concertations avec les opérateurs;
- Le contrôle qualité à l'embarquement sera effectué par des concessionnaires privés comme s'est déjà le cas.





Promotion de la transformation et de la valorisation

- Promotion de petites unités de transformation et prospection de nouveaux marchés pour les produits transformés;
- Elaboration d'une convention avec les transformateurs envisagée pour la transformation locale des produits hors normes;
- Promotion de la consommation locale et régionale des produits du café et du cacao à travers des campagnes de communication (notamment sur les avantages de la consommation des produits) et des actions promotionnelles





Fiscalité et Parafiscalité

- Maintien de la fiscalité et de la parafiscalité à 22% du prix CAF conformément aux engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis des Partenaires au développement;
- Révision des avantages relatifs au droit unique de sortie (DUS) accordés par l'Etat aux transformateurs, après étude et analyse des impacts sur l'activité;



Représentativité, professionnalisation et organisation des producteurs



- Recensement des producteurs et organisation d'élections devant conduire au choix de leurs délégués;
- Représentativité des producteurs au sein de l'organe chargé de la gestion de la filière café cacao;
- Assainissement du mouvement coopératif dans la filière par l'identification et l'évaluation de ces coopératives.





Cadre institutionnel de gestion

Le cadre organique de la filière comprend notamment :

- Un organe unique public, chargé de la gestion de la filière :
Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la filière Café Cacao, en abrégé le Conseil du Café-Cacao;
- Il est composé d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale;
- L'organe de régulation et de stabilisation est administré sur une base paritaire entre l'Etat et l'interprofession;





Etat d'avancement de la mise en œuvre

- La mise en œuvre de la réforme se fait de façon progressive.
- L'approbation des orientations stratégiques de la réforme de la filière Café-Cacao par le Conseil des Ministres le 2 novembre 2011 constitue le point de départ pour la mise en œuvre de la réforme;
- Elaboration d'une matrice des actions à réaliser au cours des 6 premiers mois de la mise en œuvre de la réforme, suite à des concertations avec la Banque Mondiale ;
- Elaboration des modalités pratiques pour la mise en œuvre du PVAM et du mécanisme de commercialisation intérieure par des groupes de travail mis en place au sein du Ministère de l'Agriculture;
- Concertations avec les exportateurs, les banques, pour la finalisation du mode opératoire du PVAM ;
- Lancement des ventes anticipées le 31 janvier 2012.





Actions à venir

- Tournées d'information et de sensibilisation sur les différents aspects de la réforme dans les zones de production;
- Sensibilisation des producteurs et des traitants sur la qualité des produits;
- Poursuite des discussions avec les opérateurs.





Conclusion

Cette réforme permettra :

Au niveau des producteurs :

- De garantir une rémunération pour une campagne donnée ;
- D'améliorer leurs revenus, leur cadre de vie et leur bien-être ;
- De disposer d'une meilleure représentativité des producteurs et de leurs organisations professionnelles ;
- D'asseoir les fondements d'une production durable.

Au niveau de l'Etat :

- De bénéficier de recettes prévisibles grâce à la gestion transparente des opérations et une meilleure gestion des statistiques de production et de commercialisation ;
- De maintenir sa position de premier producteur mondial de fèves de cacao ;
- De relancer la production caféière ;
- De réduire la pauvreté en milieu rural ;
- D'améliorer le label ivoire.



Conclusion (fin)



Au niveau des autres opérateurs :

- De créer les conditions d'une concurrence saine ;
- De disposer d'un cadre de concertation permanent ;
- De conforter la confiance du secteur privé, de sécuriser, accroître et rentabiliser leurs investissements dans la filière.





Merci pour votre attention

